



Cabinet du ministre d'État

Paris, le lundi 17 novembre 2008

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Grenelle Environnement : Jean-Louis BORLOO présente le plan national de développement des énergies renouvelables de la France**

**Jean-Louis BORLOO, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire, a présenté aujourd'hui, à l'occasion de la Semaine des Energies Renouvelables, le plan national de développement des énergies renouvelables de la France.**

Ce programme vise à **atteindre les objectifs fixés par le Grenelle Environnement** : il prévoit de porter à au moins 23% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie à l'horizon 2020. Cette **augmentation de la production annuelle d'énergie renouvelable correspondra à 20 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep).**

Il comprend **50 mesures opérationnelles, qui concernent l'ensemble des filières** : bioénergies, éolien, géothermie, hydroélectricité, solaire, énergies de la mer... Il a pour ambition un **changement complet d'échelle** : doublement de la production d'énergies renouvelables en 12 ans, multiplication de la production par 2 pour le bois-énergie, par 6 pour la géothermie, par 12 pour les réseaux de chaleur, et un changement d'échelle majeur sur le photovoltaïque : une production multipliée par 400.

Ce plan de développement sera à **haute qualité environnementale** : « *le développement de chaque source d'énergie doit respecter le paysage, le patrimoine, la qualité de l'air et de l'eau, la biodiversité...* » tient à rappeler Jean-Louis BORLOO.

Ces mesures trouveront leur traduction dans différents projets de loi : loi de transition environnementale (Grenelle 2), projet de loi de finances...

.../...

Ce programme prévoit notamment :

- la mise en place, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, d'un « **fonds chaleur renouvelable** », **doté d'un milliard d'euros** pour la période 2009-2011, conformément à l'engagement n° 56 du Grenelle Environnement. Il a pour objectif de développer très fortement, à partir de sources renouvelables comme le bois, la géothermie, le solaire... la production de chaleur dans le tertiaire et l'industrie, et améliorer et diversifier les sources de chauffage dans l'habitat collectif.  
**Le premier appel à projets sera lancé dans les toutes prochaines semaines.**

Concernant la fiscalité :

**Le crédit d'impôt « développement durable »** qui soutient notamment l'acquisition par les particuliers d'équipements d'énergie renouvelable : chauffe-eau solaire, pompe à chaleur, panneaux photovoltaïques... **est prorogé jusqu'en 2012**. Par ailleurs, les nouveaux outils incitatifs puissants mis en place pour soutenir la rénovation thermique des bâtiments : éco-prêt à taux zéro, exonération de taxes foncières... vont également favoriser le déploiement des énergies renouvelables.

Concernant la biomasse :

**Lancement d'un nouvel appel d'offres « Biomasse 3 »** au mois de décembre pour la construction de centrales électriques alimentées à partir de biomasse, pour une **puissance cumulée de 250 MW** (après le succès du dernier appel d'offres qui a permis de retenir 22 projets pour une puissance totale de 300 MW).

Concernant la géothermie :

Multiplier par 6 la production d'énergie issue de la géothermie en 2020, **en équipant 2 millions de foyers de pompes à chaleur et en relançant à grande échelle les programmes en Ile-de-France, en Alsace, en Aquitaine, Midi-Pyrénées, et Centre.**

Concernant l'éolien :

Pour l'éolien terrestre, Jean-Louis BORLOO a d'une part **confirmé le tarif d'achat** fixé en 2006 (8,2c€/kWh), et d'autre part annoncé une **amélioration de la planification territoriale**, de l'encadrement réglementaire et de la concertation locale, afin **d'éviter le mitage du territoire et limiter les impacts sur les paysages**, le patrimoine et la qualité de vie des riverains. Le développement de l'éolien en mer sera facilité grâce à une simplification des procédures, et **la création d'une instance de concertation et de planification par façade maritime avec l'ensemble des parties prenantes**

Concernant le solaire :

**L'ambition de la France est de jouer un rôle de premier plan au niveau mondial dans la révolution technologique qui s'annonce dans le solaire.** Afin de dynamiser très fortement le marché français, d'accélérer la recherche et de bâtir une véritable industrie solaire en France, Jean-Louis BORLOO a annoncé les mesures suivantes :

- lancement (fin 2008) d'un appel d'offres pour la **construction d'ici 2011 d'au moins une centrale solaire dans chaque région française**, pour une puissance cumulée de **300 MW** ;
- mise en place d'un dispositif **de soutien tarifaire simplifié et offrant une visibilité de long terme. Création d'un tarif de 45 c€/kWh** destiné à faciliter le déploiement de panneaux photovoltaïques sur les **bâtiments professionnels** (supermarchés, bâtiments industriels, agricoles de grande taille...) ;
- **réduction drastique pour les particuliers des démarches administratives, et suppression de toutes les démarches fiscales** lorsque les surfaces des panneaux n'excèdent pas 30 m<sup>2</sup> ;

.../...

- **élargissement à l'ensemble des collectivités territoriales des bénéficiaires des tarifs d'achat de l'électricité** produite à partir de sources renouvelables. Ainsi, les bâtiments publics tels que lycées, collèges, écoles... pourront être équipés de panneaux photovoltaïques ;
- **réforme du code de l'urbanisme : le permis de construire ne pourra plus s'opposer à l'installation de systèmes de production d'énergie renouvelable sur les bâtiments**, sauf dans des périmètres nécessitant réellement une protection (secteur sauvegardé, site inscrit ou classé...) ;
- **Etat exemplaire** : le plan de rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat comprendra l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures. Le ministère de la Défense mène un premier projet ambitieux sur la base d'Istres.

#### **Concernant l'hydroélectricité :**

Première source d'électricité renouvelable en France (12% de la production d'électricité), comme l'avait annoncé Jean-Louis BORLOO cet été, **le parc existant sera modernisé et optimisé** dans une approche de développement durable ; la mise en concurrence des concessions hydroélectriques sera l'occasion de sélectionner les exploitants sur la base de **meilleurs critères d'efficacité énergétique et de mesures ambitieuses de restauration de la qualité de l'eau**.

#### **Concernant la recherche :**

**Un effort de recherche sans précédent** sera consenti en matière d'énergies renouvelables, grâce à la **dotations supplémentaire d'un milliard d'euros** pour la recherche dans le domaine du développement durable, dont **400 millions d'euros pour un fonds de soutien aux démonstrateurs industriels**. Un appel à projet sera lancé dès 2009 dans le domaine de **l'énergie solaire**, puis dans le domaine des **énergies marines** (hydroliennes...).

Pour Jean-Louis BORLOO: **« Le plan énergies renouvelables, qui est le « volet énergie » du Grenelle Environnement, marque à la fois un changement de modèle et un changement d'échelle. Il s'agit de passer d'un modèle essentiellement fondé sur le carbone et sur des ressources inégalement réparties sur la planète, à un modèle totalement décarboné, où chaque maison, chaque entreprise et chaque collectivité devient son propre producteur d'énergie. De plus, nous voulons aller jusqu'au bout de notre potentiel en matière d'énergies renouvelables, secteur par secteur, avec à la clef, la création de dizaines de milliers d'emplois locaux. Enfin, ce plan est le plan de transition possible entre deux modèles énergétiques radicalement différents et l'occasion pour notre pays de se situer plus que jamais aux avant-postes de la lutte contre le changement climatique ».**

---

#### **Contacts presse :**

Benoît PARAYRE	01 40 81 72 36
Frédérique HENRY	01 40 81 31 59
Muriel DUBOIS-VIZIOZ	01 40 81 31 73

---